

Commission: Conseil des ministres des Droits et des Libertés

Problématique: "Informer et s'informer, un droit essentiel: Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme et comment garantir leur indépendance?"

Auteur: Belgique

La Belgique a été au cœur du projet de construction européenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, notre pays est un membre fondateur de l'Union Européenne (UE) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ce projet européen est en outre spécialement enraciné en Belgique, puisque le siège de la Commission Européenne, un des sièges du Parlement Européen et un des quartiers généraux de l'OTAN se trouvent à Bruxelles. Le gouvernement belge actuel, formé par une coalition de six partis centristes et dirigé par le Premier Ministre Alexander de Croo, souhaite renforcer le rôle de la Belgique en tant que moteur de l'Union Européenne pour faire face aux défis futurs de cette organisation. Parmi eux, on peut citer l'importance de la liberté de la presse comme garant de l'ordre démocratique. Avec tous les événements récents, dont la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, la presse a beaucoup souffert, en Europe comme dans le reste du monde. C'est pourquoi le gouvernement belge souhaite la mise en place d'un accord européen assurant la liberté de la presse qui réponde aux crises traversées par l'UE en ce qui concerne ce sujet.

La Belgique est et a historiquement été un État compromis avec la liberté de la presse. Le droit de délivrer tout type d'informations, dans le respect de certaines normes, est reconnu dans notre Constitution, qui ratifie l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Comme l'affirment les principes directeurs du gouvernement actuel: « Ce droit comprend la liberté d'avoir sa propre opinion et de rechercher, recevoir et communiquer des informations par quelque moyen d'expression que ce soit et sans ingérence. La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont étroitement liées à d'autres droits humains, notamment le droit au respect de la vie privée, la liberté de réunion et d'association, et la liberté de religion ou conviction. Ce droit constitue l'une des pierres angulaires de toute société démocratique ». La Belgique travaille en outre constamment pour que ces principes soient respectés au sein de la société dans le but de se montrer comme un exemple de liberté de la presse en Europe et dans le monde. Notre pays est donc fier d'être classé par l'ONG « Reporters sans frontières » comme le onzième pays le plus respectueux de la presse dans le monde et le sixième dans l'UE. Sous le régime actuel, aucun journaliste n'a été torturé ou assassiné en Belgique, et nous souhaitons contribuer à ce que ce soit le cas dans le reste du monde, à commencer par l'Europe.

Cependant, le gouvernement est conscient du fait que, en ce qui concerne ce sujet, la Belgique a commis des erreurs coûteuses par le passé. Par exemple, notre pays a malheureusement été condamné en juillet 2003 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour des perquisitions illégales visant à identifier les sources de journalistes. Pour garantir ce droit des journalistes et éviter qu'une situation similaire puisse se reproduire, la Belgique a voté en 2005 une loi de protection des sources. En outre, les gouvernements successifs de notre pays au cours des deux dernières décennies ont travaillé pour assurer la protection des journalistes face aux procès injustes, surtout dans la région de Wallonie. Cependant, le gouvernement actuel a deux objectifs principaux en ce qui concerne la liberté des médias, et il s'agit de deux sujets d'une certaine façon interconnectés: la lutte contre la précarité des journalistes et contre les « fake news » sur Internet. En effet, en décembre 2020, de nombreux médias belges ont décidé d'une stratégie commune, quant à leur contenu et à leurs moyens de financement, pour faire face à de nouveaux compétiteurs tels que Google ou Facebook, qui, malgré leurs efforts, ont encore des problèmes avec les vérifications d'informations. Assurer une presse fiable, particulièrement sur Internet, est donc lié à lutter contre la précarité des journalistes et des moyens de communication. Le gouvernement belge considère ainsi que la gratuité des articles d'opinion peut nuire à la liberté, l'indépendance et la fiabilité des médias et souhaiterait que des régulations au niveau européen soient envisagées.

Ainsi, à travers le Plan Médias 2030 qui sera proposé par cette commission, la Belgique souhaite recevoir des garanties d'une UE ayant la volonté de s'ériger en exemple de respect de la liberté de la presse au niveau international. Pour ce faire, il faut bien évidemment continuer à lutter contre tout type de censure, d'emprisonnement ou de harcèlement de journalistes, mais

aussi assurer que leur situation n'est pas précaire comme moyen de lutte contre la désinformation et la propagande, particulièrement dans le contexte actuel de guerre en Ukraine. La Belgique considère que la meilleure façon de promouvoir la démocratie dans le monde est de construire une Europe où l'information libre et fiable gagne le combat contre les « fake news ».